

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JUIN 2021

**Etaient présents :** Messieurs et Madame : Pascal LAROCHE, Patrice BOISSEL, Patrice MALLEMONT, Frédéric RICHEVAUX, Michel ARDANA, Franck FERET, Stéphane BOURI, Jean-Luc DUMONTIER, Landry LEPAGE et Catherine CROSNIER

**Était absent :** Bruno VUILLERMOZ donne son pouvoir à Monsieur Stéphane BOURI

**Secrétaire de séance :** Frédéric RICHEVAUX

Le maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 Avril 2021. Aucune correction n'étant demandée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération pour la mise à jour du site internet par l'Adico**

Le site internet de la commune n'étant plus aux normes d'accessibilité, il est donc nécessaire de le faire.

Monsieur le Maire présente le contrat site internet proposé par l'Adico pour l'offre SIMPLICITE / VISIBILITE / FLEXIBILITE ou ORIGINALITE incluant 12 pages.

Ce contrat liste les prestations techniques incluses selon l'offre choisie et les différentes modalités de réalisation.

Le contrat signé prendra effet à compter de la date de réception par l'Adico. Celui-ci sera conclu pour une durée de quatre ans.

La tarification du site internet SIMPLICITE / VISIBILITE / FLEXIBILITE ou ORIGINALITE se compose de deux éléments distincts :

- la prestation initiale et l'abonnement pour un montant de 400 € HT la première année ;
- l'abonnement pour un montant annuel de 200 € HT pour les trois années suivantes.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce contrat
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **Vote de la proposition de l'entreprise Free pour l'implantation d'une antenne relais pour la téléphonie mobile 3G et 4G sur la parcelle n° E 211 appartenant à la commune**

Monsieur LAROCHE explique que sur ce dossier, il y a conflit d'intérêt et se retire de la salle du conseil municipal, en demandant à son premier adjoint, Patrice BOISSEL, de prendre la présidence.

Ce dernier donne la parole aux différents conseillers afin que chacun donne son avis. Monsieur Feret prend la parole et explique que le choix du lieu devra tenir compte de la performance d'émission de l'antenne et également de l'intégration dans l'environnement: Le château d'eau serait le choix d'une moindre performance sur l'ensemble du territoire mais répondrait à l'arrêté ministériel, (précise Monsieur RICHEVAUX), tout en ne portant pas ou peu atteinte à la beauté du village.

Le choix de l'autre parcelle, appartenant à Pascal LAROCHE, ne dépend pas de la commune mais du propriétaire du terrain et permettrait une meilleure émission mais altérerait la vue du centre du village.

Monsieur BOURI demande si le refus d'une antenne sur Parnes entraînerait une création d'antenne dans un village voisin.

Monsieur RICHEVAUX explique qu'il n'y a pas de lien de cause à effet.

Monsieur ARDANA précise que la couverture se fait de 5 km en 5 km.

Monsieur DUMONTIER précise que le choix du site du château d'eau, parcelle E 211, permettrait de financer sa destruction par la location (1500€ par an).

Monsieur MALLEMONT ne comprend pas que Free n'ait pas étudié d'autre lieu sur la commune.

Monsieur BOURI soulève la question du choix de free et demande pourquoi Orange n'a pas été choisi.

Monsieur RICHEVAUX précise qu'Orange a été contacté mais n'a pas répondu à la demande.

Le public demande la parole en la personne de Monsieur GUILLON. Le Président lui propose d'intervenir pour une durée maximum de 3 minutes. Monsieur GUILLON explique qu'effectivement la décision n'est pas facile à prendre et confirme les problèmes de réception.

Après ces échanges, Monsieur BOISSEL propose de passer au Vote. Trois conseillers demandent que le vote se fasse à bulletin secret. Pour ou contre l'implantation de l'antenne sur la parcelle E211. L'ensemble du conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

On procède donc au vote à bulletin secret :

Les scrutateurs sont Landry LEPAGE, le plus jeune des conseillers et Patrice BOISSEL, le plus âgé :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 10

Nombre d'émargement : 10

**Pour: 6**

**Contre: 4**

La proposition de l'entreprise Free pour l'implantation d'une antenne relais pour la téléphonie mobile 3G et 4G sur la parcelle n°E 211 appartenant à la commune est acceptée par le conseil municipal à 6 voix pour et 4 contre.

Questions diverses :

Frédéric RICHEVAUX informe le conseil sur le problème récurrent des inscriptions des élèves de CM2 de Parnes au collège Pablo Picasso qui n'a pas été faite par Madame HOURDIN. De plus cette année, l'affectation n'a même pas été faite auprès des services du rectorat. Il est demandé au Maire de faire le nécessaire.

Le Maire clôture la séance à vingt-deux heures

Incluses les délibérations de 22 à 23